

Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.E.2)

NOMINATION DANS L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'ECOLE
--

Cet imprimé ne concerne que les personnels qui ont exercé des fonctions de directeur pendant au moins 3 ans (après inscription sur la liste d'aptitude), et qui ne les exercent pas au titre de l'année 2017/2018. Les années de faisant fonction (intérim) ne sont donc pas prise en compte.

NOM : _____

PRENOM : _____

ANNEE SCOLAIRE	ECOLE

A transmettre à l'I.E.N. pour le **lundi 9 avril 2018 au plus tard**.

AVIS MOTIVE DE L'I.E.N. SUR LA MANIERE DE SERVIR DE L'INTERESSE(E) :

Fait à

, le

Signature :

**A transmettre à la D.S.D.E.N des Bouches du Rhône – bureau D.P.E.2 par l'I.E.N
pour le lundi 16 avril 2018 au plus tard**